



Attestation de Réfugié

Date d'émission : 17/06/2015 No progrès :

Nom et prénoms :

Sexe : Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse : Région :
Chef Lieu :
Province :
Site :

Membres de la Famille

Nom et Prénoms	Sexe	MDN	Relation

Le présent document atteste que ci-dessus, de la protection internationale accordée aux réfugiés maliens ayant cherché asile au Burkina Faso, suite à la crise au nord du Mali depuis le 17 Janvier 2012.

La base juridique de la reconnaissance de ces réfugiés Primo Fugés est la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) du 10 Septembre 1969, régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique en son article 1 paragraphes 2.

La présente attestation expire le 31 décembre 2014.

Le Président de la Commission Nationale pour les Réfugiés
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération Régionale
Par délégation, le Directeur de Cabinet:

M. Amadou DICKO

Le Représentant du HCR au Burkina Faso

M. Stéphane JAQUEMET

Attestation de Réfugié

Date d'émission : 17/04/2016 No progrès :

No individuel :

Nom et prénoms :

Sexe : Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse : Région :
Chef Lieu :
Province :
Site :

Membres de la Famille

Nom et Prénoms	Numéro Individuel	Sexe	MDN	Relation

Le présent document atteste que ci-dessus, de la protection internationale accordée aux réfugiés maliens ayant cherché asile au Burkina Faso, suite à la crise au nord du Mali depuis le 17 Janvier 2012.

La base juridique de la reconnaissance de ces réfugiés Primo Fugés est la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) du 10 Septembre 1969, régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique en son article 1 paragraphes 2.

La présente attestation a la validité jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Coordonnateur de la CONAREF

M. Michel SOMMA

La Représentante du HCR au Burkina Faso

Mme. Gogo HUKPORTIE

1. Attestation de Réfugié par le Gouvernement CONAREF et le HCR
2. Les réfugiés qui ont été enregistré niveau 2
3. Tous les sites
4. juillet 2012 - juin 2015
5. Couleur blanc, A4
6. Expire le 31 décembre 2014. En possession du réfugiés. Document officiel.

1. Attestation de Réfugié par le Gouvernement CONAREF et le HCR
2. Les réfugiés qui ont été enregistré niveau 2
3. Tous les sites
4. Depuis juin 2015
5. Couleur blanc, A4
6. Expire le 31 décembre 2016. En possession du réfugiés. Document officiel.

# Ménage	462- HO 0 0	Adresse au pays d'asile	Pays BK	Région	Departement	Commune	Quartier/Bloc
Taille	9	Adresse au pays d'origine	Pays ML	Région	Carde	Commune	Village
Ménages Liés							

UNHCR The UN Refugee Agency

Formulaire Rapatriement Volontaire

Individual #	Prénom	Nom	Autre Nom	Sexe	Date Naissance	Mat. Rel au Stat. HRI	Besoins Spécifiques	Commentaires Individuels
1 462-0000		HANAF		M	31-Dec-196	MA HRI		Nationality: Malien
2 462-0000		MIN		F	01-Jan-197	MA WIF		Nationality: Malien
3 462-0000	HANAF			F	01-Jan-198	MA DAU		Nationality: Malien
4 462-0000	HANAF			M	01-Jan-199	SN SON		Nationality: Malien
5 462-0000	HANAF			F	01-Jan-200	SN DAU		Nationality: Malien
6 462-0000	HANAF			F	01-Jan-200	SN DAU		Nationality: Malien
7 462-0000	HANAF			M	01-Jan-200	SN SON		Nationality: Malien
8 462-0000	HANAF			F	01-Jan-201	SN DAU		Nationality: Malien
9 462-0000	WAL			F	-May-201	SN GCF		Nationality: Malien
10								

Je, soussigné(e), déclare qu'après multiples considérations et en pleine connaissance des conditions de retour, opte volontairement au rapatriement pour mes dépendants mineurs et moi-même. Par ce rapatriement, ma famille et moi reconnaissons être de nouveau sous la protection de notre pays d'origine et renonçons à la protection internationale conférée par le statut de réfugié.

UNHCR

Page 1 de 1 (Each Page 1 of 1)

Préparé/Vérifié par - UNHCR Signature Date

1. VRF
2. Les réfugiés qui retournent au Mali. Une copie à chaque membre âgé de 18 ans et plus
3. Camps, hors camp et urbain
4. Depuis 10 Nov 2014
5. Couleur blanc et A4
6. Les réfugiés retournent au Mali avec les documents. Pas de délais de validité

1. Type de document délivré
2. A qui?
3. Où?
4. A quel moment?
5. Caractéristiques du document
6. Validité et statut du document

Pour plus d'information, veuillez visiter le site suivant:
<http://data.unhcr.org/SahelSituation>



UNHCR The UN Refugee Agency Token n° _____ /date
Nom & prénoms du CDF:.....
.....
Adresse:.....
Taille de famille :.....
Le chargé de protection UNHCR

1. Le token pour le screening
2. Les nouveaux arrivants
3. A la frontière
4. avr-sept 2013 et presentement
5. Couleur Rose
6. Repris en échange de l'Attestation d'enregistrement bleue (enrolement biométrique)

Family Size
FAMILY No: XXXX/FA/NA/2013
UNHCR The UN Refugee Agency MAURITANIA
Preuve d'un enregistrement de niveau 1
Names of HR1 T=06
Calendar: Jan Feb Mar Avr, Mai Juin juil Aou, Sep Oct Nov Dec

1. Le coupon d'enregistrement niveau 1
2. Les nouveaux arrivants avec le token
3. Le camp de Mbera
4. 2012 - Present
5. Couleur jaune
6. Repris en échange de l'Attestation d'enregistrement niveau 2

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT NIVEAU II 2012
Le présent document atteste que la personne ci-dessous, jouit de la protection internationale accordée aux réfugiés maliens ayant cherché asile en Mauritanie, suite à la crise au nord du Mali depuis le 17 Janvier 2012.
La base juridique de la reconnaissance de ces réfugiés Prima Facie est la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) du 10 Septembre 1969, régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique en son article 1 paragraphe 2.

Zone/Bloc : MBE2XXX / MBE2XXXbXXX
Abri : XXX
proGres Numéro HH: XXX-XXXXXXX
HH Size: X
Lieu de Naiss:
Nationalité: Mali
Date: 17 November 2013
Date Enregistrement: 12 November 2012
Empl: Data entry operators
Camp: Mberra Camp
No Individual: XXX-XXXXXXX
Nom :
Date de Naiss: 31/12/1990
Sexe: F
REL: household Representative
EDU:
HH # Ind ID

1. L'attestation d'enregistrement niveau 2
2. Les refugies avec le coupon
3. Le camp de Mbera
4. 2012
5. Couleur blanche
6. Repris en échange de l'VRF

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT NIVEAU II 2013
Le présent document atteste que la personne ci-dessous, jouit de la protection internationale accordée aux réfugiés maliens ayant cherché asile en Mauritanie, suite à la crise au nord du Mali depuis le 17 Janvier 2012.
La base juridique de la reconnaissance de ces réfugiés Prima Facie est la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) du 10 Septembre 1969, régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique en son article 1 paragraphe 2.

Zone/Bloc : MBE2XXX / MBE2XXXbXXX
Abri :
proGres Numéro HH: HH Size: 3
Lieu de Naiss: TIN AJCHA - MLI
Nationalité: Mali
Date: 20 April 2013
Date Enregistrement:
Empl: No occupation
Camp: Mberra Camp
No Individual: XXX-XXXXXXX
Nom :
Date de Naiss: 31/12/1940
Sexe: F
REL: household Representative
EDU: No education
HH # Ind ID

1. L'attestation d'enregistrement biométrie niveau 3
2. Les refugies avec le coupon
3. Le camp de Mbera
4. 2013
5. Couleur bleu
6. Repris en échange de l'VRF

UNHCR The UN Refugee Agency
Carte de Ration
Grid: 1-12, A-J
Barcode: 5 1 4 2 3 1

1. Carte de Ration
2. Les refugies qui ont ete enregistré niveau 2
3. Le camp de Mbera
4. Depuis 2012
5. Couleur blanche
6. Repris en échange de l'VRF

1. Type de document delivré
2. A qui?
3. Où?
4. A quel moment?
5. Caractéristiques du document
6. Validité et statut du document

Pour plus d'information, veuillez visiter le site suivant:
<http://data.unhcr.org/SahelSituation>





A QUI DE DROIT

La Sous Délégation de l'UNHCR à BASSIKOUNOU, atteste que les personnes dont les noms suivent et leurs dépendants, de nationalité malienne, ont été reconnus réfugiés au camp de Mbera (Mauritanie), en vertu de la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) du 10 septembre 1969.

# Attestation	Nom Complet	N° Carte de Ration
XXX-XXXXXXXX		XXXXXXX

Le/la ou les intéressés ont librement choisi de retourner dans leur pays d'origine à :

Region	Commune	Cercle
Tombouctou (ADM1)	Goundam (ADM2)	Goundam (ADM3)

La Sous Délégation de l'UNHCR prie les autorités civiles et militaires de bien vouloir faciliter leur déplacement qui s'inscrit dans le cadre d'un retour volontaire spontané au pays d'origine.

1. Sauf-Conduit
2. Les refugies qui ont declares retournés de maniere spontanée
3. Le camp de Mbera
4. Depuis fin juin 2013
5. Couleur blanc et A4
6. Les réfugiés retournent au Mali avec les documents



Le Chef de la Sous Délégation
de l'UNHCR Bassikounou
HOVIG ETYEMEZIAN

Page 1 of 1



# Ménages	329-1 H	Adresse au Pays d'Asile	MAU	Région	MAU	Ech Chargé	MAU	Appartement	Bassikounou	Commune	Mbera Camp	Zone Act	M8Ez004B006
Titre	4	Adresse au Pays d'Origine	MLI	Statut	Tombouctou (ADM1)			Sub-départ	Goundam (ADM2)	City	Gargando	Village	
Autre Document	Ménages Liés												



Individual #	PP	Nom Complet	Autre Nom	Sexe	Date de Naissance	Mar. Nat. au Stat. HBI	Statut Spécifiques	Commentaires Individuels
1 329-000	<input type="checkbox"/>	AG		M	30-Dec-1972	MA	HBI	Sub-départ: Mali
2 329-000!	<input type="checkbox"/>	WALET		F	31-Dec-1983	MA	WJF	Sub-départ: Mali
3 329-000....	<input type="checkbox"/>	WALET		F	30-Nov-2002	SN	DAU	Sub-départ: Mali
4 329-000	<input type="checkbox"/>	AG EL		M	31-Dec-2006	SN	HBP	Sub-départ: Mali
5	<input type="checkbox"/>							
6	<input type="checkbox"/>							
7	<input type="checkbox"/>							
8	<input type="checkbox"/>							
9	<input type="checkbox"/>							
10	<input type="checkbox"/>							

1. VRF
2. Les refugies qui retournent au Mali
3. Bassikounou
4. Depuis 22/01/2014
5. Couleur blanc et A4
6. Les réfugiés retournent au Mali avec les documents

Je, soussigné, déclare que, après un examen approfondi des conditions de retour, j'ats pour le apatriement de mes dépendants mineurs et moi-même.



Date

UNHCR Bassikounou - Mobile Serv

Page 1 of 1
(Date: 08/01/15)

Propriété: VNF/SA pour UNHCR Signature: du Chef de Bureau Date:

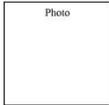
1. Type de document delivré
2. A qui?
3. Où?
4. A quel moment?
5. Caractéristiques du document
6. Validité et statut du document

Pour plus d'information, veuillez visiter le site suivant:
<http://data.unhcr.org/SahelSituation>





MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES
DIRECTION DE L'ETAT CIVIL ET DES REFUGIES
Secrétariat Permanent de la Commission Nationale d'Eligibilité au Statut des Réfugiés (SP/CNE)



N° xx/2012/DEC-R/SP/CNE

ATTESTATION DE REFUGIE

Je soussigné, le Directeur National de l'Etat Civil et des Réfugiés, atteste par la présente que **Madame xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx** dont la photo est ci-contre, née vers 1970 à Tombouctou au Mali, de nationalité déclarée malienne, est réfugiée reconnue au Niger par arrêté n° 142/MI/SP/D/AR/DEC-R en date du 16 mars 2012, en application de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

A ce titre, elle jouit de la protection internationale en matière des réfugiés.

La présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Niamey, le

ABOUBACAR DEOUDA

COMMISSION NATIONALE D'ELIGIBILITE AU STATUT DES REFUGIES (CNE)
BP. 735 TEL : 00227 20724262 FAX : 00227 20724046 E-mail : cneunhcr@mininter.niamey-niger

1. L'attestation de refugies par le gouvernement CNE
2. Les refugies enregistrés au niveau 1
3. Les camps et zones d'accueils
4. Depuis 2012
5. A4, couleur blanc
6. Le HCR et le Gouvernement recupere le document ci-dessus en echange avec l'attestation de refugies niveau 2



1. Type de document delivré
2. A qui?
3. Où?
4. A quel moment?
5. Caractéristiques du document
6. Validité et statut du document

1. Fixing token des nouveaux arrivants
2. Nouveaux arrivants en attente d'enregistrement
3. Camps
4. Depuis 2013
5. En papier cartonné dur
6. Remplacées par les cartes de ration standard lors de l'enregistrement



MINISTRE DE L'INTERIEUR, DECENTRALISATION ET AFFAIRES RELIGIEUSES
COMMISSION NATIONALE D'ELIGIBILITE
CNE



HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

ATTESTATION DE REFUGIE

Carte de ration : 0xxxxxx
Date d'émission : 12/12/2013 No proGres : xxx-xx-bxxxx

Nom et prénoms :

Sexe : F Nationalité : Malien PHOTO
Date de naissance : 01/01/1967 Lieu de naissance : Mali
Adresse : Region : C.U.N (ADM1)
Département : C.U.N (ADM2)
Commune : Niamey Commune II (ADM3)
Commune d'Origine : Gao (ADM3)

Membres de la Famille :

Nom et Prénom	Sexe	DDN	Relation

Le présent document atteste que la(s) personne(s) ci-dessus, jouit(sent) de la protection internationale accordée aux réfugiés maliens ayant cherché asile au Niger, suite à la crise au nord du Mali depuis le 17 Janvier 2012.
La base juridique de la reconnaissance de ces réfugiés Prima Facie est la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) du 10 Septembre 1969, régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique en son article 1 paragraphe 2.
La présente attestation est valable six (6) mois à compter de sa date de délivrance.

Le Coordonnateur de la Commission Nationale d'Eligibilité

Le Représentant du HCR au Niger



1. L'attestation de refugie par le gouvernement CNE et le HCR
2. Les refugies enregistrés au niveau 2
3. Les camps et zones d'accueils
4. Depuis 2012
5. A4, couleur blanc
6. Le HCR et le Gouvernement recupere le document en echange avec le VRF

1. Carte de famille pour les urbains
2. Les refugies avec l'attestation
3. Niamey et Ayorou ville
4. Depuis 2012
5. Couleur bleue
6. Le HCR et le Gouvernement recupere le document en echange avec le VRF

Pour plus d'information, veuillez visiter le site suivant:
<http://data.unhcr.org/SahelSituation>





1. Carte de Ration pour les refugies non-urbains
2. Les refugies qui ont été enregistré niveau 2
3. Les camps et zones d'accueils
4. Depuis 2012
5. Couleur blanc
6. Le HCR et le Gouvernement recupere le documenten echange avec le VRF

# Ménage	XXX-XXXXXXX	Adresse au pays d'asile	Pays NGR	Région TILLABERI (ADM1)	Département OUALLAM (ADM2)	Commune Ouallam (ADM3)	Quartier/Bloc
Taille	6	Adresse au pays d'origine	Pays MLI	Région Gao (ADM1)	Cercle Menaka (ADM2)	Commune Menaka (ADM3)	Village
Autre Document		Ménages Liés					

Individual #	PP	Prénom	Nom	Autre Nom	Sexe	Date Naissance	Mat. Rel au Stat. HRI	Besoins Spécifiques	Commentaires Individuels
1	✓	XXXXX	XXXXX		M	01-Jan-XXXX	HA HRI		Nationality: Malian
2	✓	XXXXX	XXXXX		F	01-Jan-XXXX	MA WIF		Nationality: Malian
3	✓	XXXXX	XXXXX		X	01-Jan-XXXX	SN XXX		Nationality: Malian
4	✓	XXXXX	XXXXX		X	01-Jan-XXXX	SN XXX		Nationality: Malian
5	✓	XXXXX	XXXXX		X	01-Jan-XXXX	SN XXX		Nationality: Malian
6	✓	XXXXX	XXXXX		X	01-Jan-XXXX	SN XXX		Nationality: Malian
7									
8									
9									
10									

1. Formulaire Rapatriement Volontaire (VRF)
2. Les refugies pour qui le retour a été facilité
3. Les camps et zones d'accueils
4. Depuis le 20 Novembre 2013
5. A4, couleur blanc
6. Les réfugiés retournent au Mali avec les documents

Je, soussigné(e), déclare qu'après multiples considérations et en pleine connaissance des conditions de retour, opte volontairement au rapatriement pour mes dépendants mineurs et moi-même. Par ce rapatriement, ma famille et moi reconnaissons être de nouveau sous la protection de notre pays d'origine et renonçons à la protection internationale conférée par le statut de réfugié.



UNHCR Ouallam

Page 1 de 1
(Batch/ Page 1 de 1)

Date	
Préparé/Verifié par - UNHCR	Signature
	Date

1. Type de document delivré
2. A qui?
3. Où?
4. A quel moment?
5. Caractéristiques du document
6. Validité et statut du document

Pour plus d'information, veuillez visiter le site suivant:
<http://data.unhcr.org/SahelSituation>

